



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 19 novembre 2019 à 19h au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseiller Siège 6

Est absent :

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
-------------------------	--------------------

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h02 devant 2 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Ordre du jour
- 0.2 Dérogation mineure 2019-004

100 Administration générale

- 1.1 Déjeuner bénéfice Pédiatrie sociale
- 1.2 Aide financière pour soutenir la coopération inter municipale
- 1.3 Spectacle de Noël des élèves de l'école Reine-Perreault – Frais de chauffage
- 1.4 Roulotte de chantier

200 Transport

- 2.1 Adoption du règlement #2019-077 établissant la limite de vitesse sur la rue du Pont

300 Période de questions

400 Fermeture de la séance



2019-11-211

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 19 novembre 2019 soit ouverte à 19h02 devant 2 contribuables.

ADOPTÉE

2019-11-212

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 19 novembre 2019 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2019-11-213

DÉROGATION MINEURE 2019-004

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part des propriétaires du terrain situé au 27 chemin du Lac-Castor, numéro de matricule 4116-22-1805-0-000-0000 touchant la zone V 108, numéro de lot 4 989 380 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le certificat de localisation préparé par Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre en daté du 9 octobre 2019 sous sa minute 9329;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la construction du bâtiment principal à 17,04 mètres au lieu de 20 mètres du lac, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage 93-03-15 (B);

CONSIDÉRANT QUE le permis d'agrandissement a été émis le 5 octobre 2004 autorisant l'agrandissement de 12 pieds x 19 pieds ;

CONSIDÉRANT QUE le plan joint à la demande de permis et les photos au dossier;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 17,04 mètres au lieu de 20 mètres du lac, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage 93-03-15 (B);

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil accepte l'implantation du bâtiment principal à 17,04 mètres au lieu de 20 mètres du lac, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage 93-03-15(B).

ADOPTÉE

2019-11-214

DÉJEUNER BÉNÉFICE PÉDIATRIE SOCIALE

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille Centre de pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau organise un déjeuner au profit de la pédiatrie sociale dans le cadre de la Journée internationale des droits des enfants;

CONSIDÉRANT QUE ce déjeuner se tiendra le 20 novembre 2019 à l'Auberge du Draveur de 6h à 11h;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour une table VIP pour 8 personnes est de 250\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil participe au déjeuner bénéfice de la Maison de la Famille Centre de pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau le 19 novembre 2019 au coût de 250\$ pour une table VIP pour 8 personnes;

QUE les conseillers disponible et intéressés sont invités ainsi que les employés municipaux jusqu'à concurrence de 8 personnes.

ADOPTÉE

2019-11-215

AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération inter municipale;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière pouvant être accordé représente un maximum de 50% des dépenses admissibles pour une somme maximale d'aide financière de 50 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le cumul d'aide financière gouvernementale du Québec, y compris l'aide financière accordée par le MAMH dans le cadre du projet, ne peut dépasser 50 000\$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités font déjà partie d'un projet de réfection et de mise à niveau d'une centaine de km de sentiers pédestres sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea possède et gère 12,5 km de ces sentiers pédestres au Mont Morissette;

CONSIDÉRANT QUE selon les représentants du PERO, le montage financier pour la demande d'aide financière sera faite en utilisant un coût d'entretien au kilomètre entre 500 et 600\$, cette information n'a pas été confirmée par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Denholm, Grand-Remous, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau désirent présenter un projet d'entretien de sentiers pédestres dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération inter municipale;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE la municipalité de Blue Sea souhaite également se joindre aux autres municipalités comme participante dans le projet d'entretien de sentiers pédestres dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération inter municipale;
- QUE ce Conseil de Blue Sea s'engage à participer au projet d'entretien du réseau de sentiers pédestres nommé « Sortez des sentiers battus » et d'assumer une partie des coûts;
- QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération inter municipale;
- QUE le Conseil nomme la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2019-11-216

SPECTACLE DE NOËL DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE REINE-PERREault – FRAIS DE CHAUFFAGE

- CONSIDÉRANT QUE cette année, le spectacle de Noël des élèves de l'École Reine-Perreault se tiendra le 19 décembre 2019, à 18 heures, dans l'église de la communauté Chrétienne de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE la communauté Chrétienne ne chauffe pas le bâtiment lorsque celui-ci n'est pas utilisé, et que ces derniers exigent des frais de chauffage d'entre 100\$ et 200\$ par jour, dépendamment de la température extérieure, pour les activités organisées dans l'église par des organismes autres que la communauté Chrétienne de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE dans le passé la municipalité défrayait les frais de chauffage et nettoyage pour les spectacles d'élèves, comme contribution et moyen de les encourager;
- CONSIDÉRANT QUE la personne en charge du nettoyage du Centre municipal pourrait assumer le nettoyage suite au spectacle;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte d'assumer les frais de chauffage ainsi que les frais de nettoyage suite au spectacle des élèves de l'école Reine-Perreault;
- QUE la communauté Chrétienne de Blue Sea soit avisée d'acheminer une facture pour le chauffage à la municipalité de Blue Sea;
- QUE le responsable du nettoyage, M. Daniel Carpentier soit avisé d'aller nettoyer l'église suite au spectacle.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2019-12-217

ROULOTTE DE CHANTIER – PATINOIRE HIVER 2019-2020

- CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison des jeunes et le besoin de démolir le bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE la chambre utilisée pour chausser les patins et se réchauffer lors de l'utilisation de la patinoire se trouve dans le bâtiment de la maison des jeunes, et que celle-ci n'est pas accessible;
- CONSIDÉRANT QU' en 2018, la municipalité avait loué une roulotte de chantier en guise de chambre pour changement et pour que les utilisateurs puissent se réchauffer;
- CONSIDÉRANT la soumission de Branchaud à Maniwaki pour une roulotte de chantier de 12 x 24 pieds, qui offre la roulotte en location à un montant de 350\$ mensuellement plus les frais de transport et préparation;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte l'offre de Branchaud pour la location d'une roulotte de chantier de 12 x 24 pieds au montant de 350\$ par mois;
- QUE la première facture comprendra : la première mensualité, les frais de transport ainsi que les frais de préparation et retour, pour un total de 643\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Période de question de 19h30-19h45

2019-11-218

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 19 novembre 2019 soit close à 19h45.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2019.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier